

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 4 juillet 2023**

Délibération n° 2023 – 04/07/2023 – 8

*Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)  
Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)  
Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)*

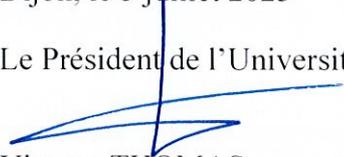
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 20 juin 2023

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16  Membres présents : 12 Membres représentés : 8 Total : 20	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 2</b>  <b>Suffrages exprimés : 18</b>  <b>Pour : 12</b>  <b>Contre : 6</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la fiche filière du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P).**

Dijon, le 5 juillet 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Fiche filière Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) Parcours 2A2P*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## CFVU du 20/06/2023: avis favorable à l'unanimité (3 abstentions)

Niveau :	<b>MASTER</b>			
Domaine :	<b>Sciences humaines et sociales</b>			
Mention :	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) <b>PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION (PIF)</b>			
Parcours :	<b>Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)</b>			
Volume horaire :	0h	300h	0h	<b>300h</b>
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	<b>Total</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> Français			

**CONTACTS**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<b>INSPE</b> Pierre LECEFEL <a href="mailto:pierre.lecefel@u-bourgogne.fr">pierre.lecefel@u-bourgogne.fr</a> Franck MOREL <a href="mailto:Franck.Morel@u-bourgogne.fr">Franck.Morel@u-bourgogne.fr</a>	<b>INSPE</b> Service formation ☎ 03.80.39.35.93 <a href="mailto:secretariat.pif-2a2p@inspe.u-bourgogne.fr">secretariat.pif-2a2p@inspe.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement : <b>Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne</b>	

**1. PRESENTATION GENERALE**

Le parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P) de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) répond essentiellement à des préoccupations de « montée » en compétences de professionnels de secteurs divers s'orientant (ou étant parfois déjà orientés) vers la formation d'adultes. Ainsi, il s'adresse en grande partie à des personnels de l'éducation nationale et de la formation en poste et en responsabilité. Il vise le développement professionnel des compétences des enseignants et cadres de l'éducation et de la formation. Il est pensé pour répondre à leurs projets professionnels. Il s'appuie sur les référentiels de compétences professionnelles et vise une maîtrise à un degré expert de ces compétences. L'action de formation consiste ainsi à conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire du professionnel à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins.

Cette orientation « Accompagnement et Analyse de Pratique professionnelle » est choisie pour se différencier du master « *ingénierie de formation* » également proposé au sein de l'INSPE de Bourgogne. Il correspond à une forte demande, aussi bien du côté du Rectorat de l'académie de Dijon pour la formation des tuteurs en établissement scolaire que pour la formation des formateurs susceptibles d'intervenir en INSPE (**FA** :formateurs académiques pour le second degré et **PEMF** : professeurs des écoles maitres formateurs du premier degré), que du côté des professionnels de terrain (premier et second degrés) qui cherchent à acquérir de nouvelles connaissances et à développer de nouvelles compétences ou à faire évoluer leurs compétences professionnelles déjà bien intégrées (pour les titulaires du CAFFA ou du CAFIPEMF).

De plus, pour ces personnels déjà enseignants ou déjà formateurs, l'obtention de ce master peut s'inscrire dans un projet qualifiant à moyen ou à long terme avec pour objectif de devenir FA, PEMF, ou de pouvoir se présenter aux concours de l'agrégation pour les enseignants du second degré, ou encore, pour prétendre à un diplôme de niveau équivalent à celui des étudiants <sup>1</sup>en formation initiale à l'INSPE.

<sup>1</sup> Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils sont à la fois valables pour les femmes et les hommes.

Ce master est donc avant tout destiné à des collègues des premier et second degrés qui souhaitent s'investir dans la formation des enseignants au sens le plus large. Reposant sur des bases solides qui apportent à la fois des savoirs théoriques (savoirs académiques), des savoirs d'action issus des expériences professionnelles, le développement des compétences professionnelles ainsi qu'une évolution de la posture spécifique d'accompagnement. Ce master est organisé pour répondre à des classes de situations professionnelles que l'étudiant (futur formateur) est amené à résoudre dans les actions principales de ce nouveau métier de formateur d'adultes.

Avec l'obtention de ce master, l'enseignant pourra, selon les besoins et opportunités, s'investir dans la formation à plusieurs niveaux :

- Au niveau très local de l'école ou de l'établissement : d'accueil des étudiants de master 1 et/ou de master 2 (étudiant ou professeur stagiaire) ; cette fonction renvoie ici à la mission de tuteur école / établissement ;
- Au niveau de l'INSPE avec des interventions ponctuelles reposant sur des savoirs très spécifiques sur le plan disciplinaires ou transversal ;
- Au niveau de l'INSPE, avec des interventions plus spécifiques dans le cadre de l'animation des « groupes de préparation et d'analyse de stage » (un formateur accompagne un groupe de 4 à 6 étudiants) qui suppose des travaux en petits groupes, des visites dans les établissements et l'accompagnement des étudiants avec l'aide à la rédaction de différents documents.

L'année de master 1, tout comme l'année de master 2, est organisée à partir du principe de faisabilité pour des usagers qui doivent allier la reprise d'étude et la poursuite d'une activité professionnelle d'enseignement. Pour ce faire, les 150h de formation sont dispensées sur la base de deux semaines de formation (octobre et février) et de dix samedis répartis sur l'année.

Ce master vise une double exigence liée à la recherche d'une part, et d'autre part, à l'acquisition de compétences disciplinaires, professionnelles et didactiques de niveau master en lien avec ses spécificités : l'accompagnement et l'analyse des pratiques professionnelles d'enseignement. Cette centration sur ces deux axes prioritaires n'exclut pas l'acquisition d'une culture commune à tout futur formateur d'enseignant de l'école primaire, du collège, du lycée, voire de l'enseignement supérieur. Cette culture commune vient compléter les savoirs dispensés en formation et les expériences riches et diverses déjà réalisées dans l'exercice du métier d'enseignant. Cette culture commune repose d'une part, sur l'acquisition de connaissances autour du contexte d'exercice du métier d'enseignant et de formateur dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (approche psychologique, historique, sociologique, etc.), et d'autre part, d'enseignements répondant à des questions d'actualité générales ou spécifiques selon les niveaux d'enseignement (la refondation de l'École, les nouveaux programmes, les nouveaux parcours, les éducations à..., le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la dimension éthique du métier...).

L'acquisition des savoirs et des compétences se développe également à partir d'une activité professionnelle d'accompagnement durant la première et la seconde année, avec la participation à des formations INSPE sous la responsabilité de formateurs INSPE et/ou d'accompagnement d'étudiants. Cette activité servira de référence à la rédaction d'un pré-mémoire en fin de première année et sera le support d'une activité de recherche qui donnera lieu à la soutenance d'un mémoire de recherche en fin de seconde année.

## 2. OBJECTIF GÉNÉRAL ET CONTENUS

Au travers des formations dispensées, l'objectif principal de ce master est de forger un formateur accompagnateur, analyste, concepteur et cultivé du point de vue de l'éducation, de la formation et de la recherche, qui agit dans le respect des personnes et selon un cadre éthique.

Les compétences développées au sein de ce master sont en lien direct avec le « Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs » proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (les domaines de compétences sont mentionnés en gras dans le texte ci-dessous).

En prenant appui sur les diverses situations professionnelles que le formateur est amené à rencontrer dans son exercice professionnel, ce master vise le développement des compétences suivantes :

- Concevoir l'ingénierie du dispositif de formation dans toutes ses dimensions, en réponse au diagnostic établi, aux objectifs de formation et en tenant compte du cadrage du commanditaire (**Concevoir - Réaliser - Évaluer**) ;

- Animer une action de formation et mettre en œuvre les différentes techniques pédagogiques correspondantes, y compris les temps de lancement, de cadrage et de conclusion, pour générer et entretenir une dynamique d'apprentissage (**Animer**) ;
- Accompagner et prendre en charge des personnes dans leur développement professionnel. Informer, orienter des personnes à partir de situations professionnelles identifiées. Faire verbaliser l'expérience (**Accompagner l'individu et le collectif**) ;
- Connaître le travail et analyser l'activité professionnelle (**Conduire un dispositif d'analyse de pratiques**) ;
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (**Analyser sa pratique professionnelle**) ;
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier.
- Mener un travail de recherche en respectant des démarches méthodologiques rigoureuses et argumentées, produire et analyser des données, formuler des résultats scientifiques et professionnels (**Mettre en place une démarche de recherche**).

**Les contenus principaux sont structurés** autour des thèmes et notions principales :

- L'accompagnement ;
- L'analyse de pratique (générale et didactique) ;
- L'analyse du travail et de l'activité (référence à la psychologie du travail, à l'ergonomie et à la didactique professionnelle) ;
- Les actions de conseil avec les formes d'entretiens dans le cadre des visites aux étudiants ou aux collègues ;
- L'ingénierie de formation pour les formations d'adultes (généralités et spécificités) ;
- La culture professionnelle en lien avec la formation d'adultes et la recherche ;
- La recherche dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation et de la formation des adultes.

### 3. ACCÈS AU MASTER

**Le master MEEF 2A2P première année** est accessible :

**Sur dossier :**

- Aux titulaires d'un Master MEEF pouvant justifier d'une expérience professionnelle de plus de 3 ans dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation.
- Aux enseignants titulaires lauréats d'un concours d'enseignement du premier ou du second degré (CRPE, CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP...) et pouvant justifier d'un niveau bac+3 obtenu.

**Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :** pour les candidats non titulaires d'une licence ou bac+3 reconnu, l'accès au M1 est possible par le biais de la validation d'acquis aux candidats justifiant d'une expérience significative dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation ou de la formation.

**Le master MEEF 2A2P deuxième année** est accessible :

**De plein droit :** aux titulaires d'un Master 1 MEEF 2A2P.

**Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :** l'accès au M2 est possible par le biais de la validation d'acquis (VA) ou équivalence de diplôme après examen du dossier par la commission de VA.

**Pour tout renseignement, s'adresser :**

En formation initiale et continue : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE de Bourgogne : [scolarite.pif-2a2p@inspe.u-bourgogne.fr](mailto:scolarite.pif-2a2p@inspe.u-bourgogne.fr).



### Plan de formation du master 2 PIF-2A2P

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	UE	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M2	Compétences			
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total	
BLOC A Le formateur est un concepteur et un animateur de formation	CONCEVOIR	UE1 Le formateur est un ingénieur de formation et un ingénieur pédagogique	Ec 1 : Concevoir et piloter une formation à distance		12							Total UE1 Ec1	0	12	0	12	CC Intégral	5	CONCEVOIR	
	ANIMER		Ec 2 : Animer une formation pour adultes		3					11			Total UE1 Ec2	0	14	0	14	CC Intégral	6	ANIMER
BLOC B Le formateur est un accompagnateur des acteurs de l'enseignement et de la formation et de leur développement professionnel	ACCOMPAGNER PRENDRE EN CHARGE	UE2 Le formateur est un accompagnateur des acteurs de l'enseignement et de la formation	Ec 1 : Accompagner les professionnels		5					34		Total UE2 Ec1	0	39	0	39	CC Intégral	15	ACCOMPAGNER PRENDRE EN CHARGE	
	CONDUIRE UN DISPOSITIF D'ANALYSE DE PRATIQUES		Ec 2 : Conduire un dispositif d'APP		13					6			Total UE2 Ec2	0	19	0	19	CC Intégral	8	CONDUIRE UN DISPOSITIF D'ANALYSE DE PRATIQUES
BLOC C Le formateur est un acteur de son développement professionnel	METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE	UE3 Le formateur est un acteur de son développement professionnel	Ec 1 : Mobiliser des savoirs de recherche pour analyser la formation		15					13		Total UE2 Ec1	0	30	0	30	CC Intégral	12	METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE	
			Suivi individuel du mémoire						2											
	INTÉGRER LES USAGES NUMÉRIQUES DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Ec 2 : Exploiter les potentialités du numérique au service de l'enseignement, de la formation et de la recherche		5						3		Total UE3 Ec2	0	8	0	8	CC Intégral	3	INTÉGRER LES USAGES NUMÉRIQUES DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
	DÉVELOPPER UNE CULTURE PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LA FORMATION ET LA RECHERCHE	EC 3 : Pratiquer une langue vivante en anglais autour des thèmes liés à la pratique professionnelle		6							6		Total UE3 Ec3	0	12	0	12	CC Intégral	9	DÉVELOPPER UNE CULTURE PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LA FORMATION ET LA RECHERCHE
		Ec 4 : Analyser les contextes socioculturels et professionnels de la formation		7								Total UE3 Ec4	0	7	0	7				
	Ec 5 : Approfondir ses connaissances sur les concepts théoriques liés à l'accompagnement et à l'analyse de l'activité		4									Total UE3 Ec5	0	4	0	4				
ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Ec 6 : S'auto-évaluer pour améliorer sa pratique		5								Total UE3 Ec6	0	5	0	5	CC Intégral	2	ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
				CM	TD	TP	Total			CM	TD	TP	Total	Total M1	0	150	0	150	Total ECTS	60
															CM	TD	TP	Total		

## 4. ORGANISATION

**Chaque année du master** représente 150 heures de cours en présentiel afin de diminuer le temps de présence des usagers qui sont également en poste. Cependant, la charge de travail sur une année reste conséquente avec, entre autres, l'écriture d'un pré-mémoire de recherche.

**Organisation du master** : les formations se déroulent en deux semaines de formation massée (semaine complète de formation) et en formation filée les samedis (7h de formation par samedi) pour permettre à tous d'accéder à ce master dans de bonnes conditions de faisabilité. Les deux semaines bloquées (5 x 8h par semaine) s'effectuent durant les semaines universitaires avec une semaine à la Toussaint, et une semaine durant les vacances scolaires de février.

- **2 semaines : 2 x 40h = 80h**
- **10 samedis de 7h = 70h**
- Soit une année de **150h de formation**

Ce master MEEF est organisé selon une architecture d'approche par compétences. Sur chacune des deux années du master, il propose trois blocs de compétences regroupant des macro-compétences liées au métier de formateur d'adultes :

1. Bloc A « Le formateur est un concepteur et un animateur de formation » (macros : **concevoir ; animer**) ;
2. Bloc B « Le formateur est un accompagnateur des acteurs de l'enseignement et de la formation et de leur développement professionnel » (macros : **accompagner et prendre en charge ; conduire un dispositif d'analyse de pratiques**) ;
3. Bloc C « Le formateur est un acteur de son développement professionnel » (macros : **intégrer les usages numériques dans sa pratique professionnelle ; développer une culture professionnelle en lien avec la formation et la recherche ; analyser sa pratique professionnelle ; mettre en place une démarche de recherche**).

## 5. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

### ● **Modalités d'évaluation**

Les compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Évaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Évaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre **au minimum le niveau 2** dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Ne possède pas les rudiments des compétences visées</li> <li>❖ N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre</li> <li>❖ Les savoir-être sont inadéquats</li> <li>❖ Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier</li> </ul>
Niveau 1	Compétence En cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées, mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments, mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
Niveau 2	Maîtrise suffisante	<b>Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</b>
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

## ● Règles de progression en Master MEEF

### ❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient **au moins un niveau 2 sur chaque compétence** évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins **un niveau 2 sur chaque compétence** composant l'ensemble des 2 années de Master.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

### ❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant à l'issue du Master :

- Mention « Maîtrise suffisante » ;
- Mention « Bonne maîtrise » ;
- Mention « Excellente maîtrise »

### ❖ Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

## ● Fonctionnement des jurys de Master MEEF

**À l'issue de chaque année de Master, un jury du parcours** délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

## ● Organisation des évaluations pour les enseignements

### ❖ Remise des travaux / devoirs

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. À défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

### ❖ Absence lors d'une évaluation

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins

une semaine avant le jury.

❖ **Plagiat**

**Tout devoir plagié sera sanctionné.**

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

● **Assiduité**

Les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.